



La mini-forêt débute avec la plantation de très jeunes pousses d'arbres de diverses espèces, mises en terre de façon aléatoire, qui se développeront de façon naturelle. © Ville de Bayonne – Trajectoires

ENVIRONNEMENT

Plantation d'une première mini-forêt urbaine à Saint-Bernard

Dans le cadre de son programme de développement du patrimoine arboré, la Ville de Bayonne s'est engagée à planter 5 mini-forêts de 500 m² chacune sur cinq ans, avec pour objectifs principaux de renforcer la place de la nature en ville, de conforter ou créer des îlots de fraîcheur, et d'implanter des points générateurs de biodiversité.

Publié le 22 mars 2021

La première forêt concerne l'avenue du banc Saint-Bernard, avec 1 200 pousses d'arbres plantées selon la méthode du botaniste Akira Miyawaki, qui a pour intérêt principal de permettre une pousse très rapide de ces petits espaces de forêts urbaines. De très jeunes et petits arbres forestiers ont ainsi été plantés avec une forte densité de 3 sujets au m² et de manière aléatoire, dans un espace restreint de la taille d'un terrain de tennis environ. Des variétés locales et résistantes à la sécheresse ont été priorisées. D'ici trois ans environ, les plants seront soumis à une sélection naturelle et se développeront rapidement. Le plan d'entretien prévoit un suivi de l'évolution de la croissance des arbres et un maintien en propreté du site. Mais surtout, le principe reste de laisser faire la nature !

Les travaux de plantation ont débuté le 17 mars dernier et devraient s'achever cette fin de semaine.



Jean-René Etchegaray, maire de Bayonne, et les élus de la Ville étaient présents lors de la plantation de la première mini-forêt urbaine à Saint-Bernard. © Ville de Bayonne –

<https://fetes.bayonne.fr/informations-transversales/actualites/la-ville-de-bayonne- plante-une-mini-foret-urbaine-a-saint-bernard-12523?>

Le Schéma directeur du patrimoine arboré de la Ville de Bayonne

Le Schéma directeur du patrimoine arboré a été créé en 2020 : il garantit de manière durable la sécurité de tous par le contrôle et l'expertise de 5 000 arbres chaque année et contient un plan de renouvellement et de développement du parc arboré avec l'objectif de passer de 13 000 arbres ornementaux actuellement recensés dans les parcs, jardins et sur les trottoirs à 16 000 d'ici 2026. Il prévoit également la rédaction d'une Charte de l'arbre à destination des entreprises travaillant sur le domaine public.